

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 480

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181134

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Parc Eco-Sciences – Avenant n°1 à la Convention avec le Programme Investissement d'Avenir - Convention de participation financière avec le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle La Rotonde pour l'élaboration du programme d'activités - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 480

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181134

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale**Objet :** Parc Eco-Sciences – Avenant n°1 à la Convention avec le Programme Investissement d'Avenir - Convention de participation financière avec le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle La Rotonde pour l'élaboration du programme d'activités - Approbation.**□ Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Étienne a contractualisé avec le Programme d'Investissement d'Avenir en 2015, pour la réalisation d'un parc autour de la culture scientifique et technique, faisant suite à un appel à projets sur la thématique Développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) dans une optique d'Égalité des chances, lancé au niveau national.

Le projet de parc Eco-sciences, porté par la Ville de Saint-Etienne et co-piloté avec le Centre de Culture Scientifique et Technique de l'École de Mines « La Rotonde », a pour objectif d'aménager des parcours de découverte scientifique sur les plateformes hautes du site Couriot ainsi qu'un espace de ressources pour la diffusion de la culture scientifique et technique. Les objectifs d'Eco-sciences sont de donner une véritable vocation scientifique et pédagogique au parc.

□ Motivation et Opportunité :

La convention pluriannuelle (2015-2020) conclue entre la Ville de Saint-Étienne et l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), gestionnaire des crédits du Programme d'investissements d'avenir (PIA) le 3 juillet 2015, acte un engagement de l'Agence, au titre du programme d'investissement d'avenir de 1,5 millions d'euros, soit 49,1% du montant prévisionnel des dépenses décaissées éligibles. Le montant maximum du projet Eco-sciences est de 3 055 000 € dont 1 900 000 € HT en investissement.

A ce stade du projet, il est nécessaire de contractualiser un premier avenant à la convention pour prendre acte d'une précision du programme ainsi qu'un recalage du calendrier de l'opération.

L'ouverture de l'équipement, prévue début 2020 nécessite d'élaborer le futur programme des activités qui seront proposées dès 2019. La Rotonde, en tant que pilote du contenu scientifique de l'équipement, dans le cadre de sa mission de « centre pilote la main à la pâte », a pour mission d'élaborer le programme d'activité. C'est pourquoi, pour le versement des subventions, il est nécessaire de conclure une convention de participation financière avec le CCSTI La Rotonde affirmant sa mission de conception du programme d'activités qui seront développées par Eco-Sciences.

Cet avenant ne modifie pas les conditions financières initiales.

□ Contenu :

De ce fait, il est nécessaire de conclure :

Un avenant à la convention pluriannuelle (2015-2020) conclue le 3 juillet 2015 entre la Ville de Saint-Étienne et l'ANRU, gestionnaire des crédits du PIA. Le présent avenant à la convention initiale avec le PIA, appelé avenant n° 1, a pour objectif de :

- **prendre acte du décalage du calendrier de l'opération**, dont la livraison est prévue début 2020.
- **modifier le découpage** en deux phases au lieu de trois.
- **relisser les engagements financiers** des signataires en fonction du nouveau calendrier opérationnel.
- **ajuster le programme**, le repositionnement du projet à Tarentaise a conduit à ne plus inclure de centre de lecture.
- **préciser le contenu des stations de découverte scientifique implantées dans le parc** suite à l'achèvement des études de conception par l'équipe de Maîtrise d'oeuvre.
- **acter le changement de nom du projet.** Il a été décidé de le renommer EXPLORA. Ce terme remplacera « Eco-Sciences » dans la convention. Le nom a été déposé à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle.

Une convention de participation financière le CCSTI La Rotonde définissant sa mission de conception du programme d'activités qui seront développées dans le parc Eco-Sciences. Cette convention définit le contenu des actions proposées au titre du projet de parc éco-sciences et les modalités d'utilisation de la participation financière accordée.

Pour mener cette mission, une participation financière de 45 000 € est nécessaire. Ce montant est financé à 100 % par le PIA dans le cadre de la convention pluriannuelle conclue entre la Ville de Saint-Etienne et l'ANRU.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint Étienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 45 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	45 000					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention entre la Ville de Saint-Etienne et l'ANRU ci-annexé,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer le dit avenant dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à solliciter toute subvention afférente au projet de parc éco-sciences,
- approuver la convention entre la Ville de Saint-Etienne et le CCSTI La Rotonde ci-annexée,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention, dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 53 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)

BP2019

Fonctionnement :

Dépenses : Chap 011 art
6228

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint**

Gilles ARTIGUES